



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE  
DE  
**COGGIA**



20160

COMMUNE DE COGGIA  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 11 juillet 2020  
N° 04

**OBJET** : Désignation des délégués du Syndicat d'énergie  
de la Corse du Sud

Date de la convocation :  
07/07/2020

L'an deux mil vingt, et le samedi 11 juillet, à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en  
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la  
présidence de MR COGGIA François, Maire.

Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :  
15

Etaient présents : MR COGGIA François, MME AIUTI Dominique,  
MR COGGIA Jean-Dominique, MR AMPART Jean-Claude, MR  
DANIELLI François, MME PADRONA Françoise, MME ANDREI  
Brigitte, MME DELFINI Viviane, MR RAFFALLI Louis, MR  
LAPORTE Bernard, MR SPADA Sébastien, MR CERVIOTTI Jean-  
Louis, MR MALATESTA Ludovic, MME BIFERALLI Martine.

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15

Nombre de membres  
Présents : 14

Nombre de votants : 15

ETAIT ABSENT : MR CAVIGLIOLI Etienne

Quorum : 08

ABSENT REPRESENTE : MR CAVIGLIOLI Etienne par  
MR CERVIOTTI Jean-Louis

Secrétaire de séance  
MR COGGIA  
Jean-Dominique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20200727-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

Le Conseil, conformément aux dispositions des articles L 5211-6 à L5211-7 du Code des Communes, procède à l'élection de deux délégués de la Commune au Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Corse du Sud, lequel doit élire le bureau.

Le Conseil ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- Sont désignés pour remplir cette mission :

Titulaires :

Suppléants :

- MR COGGIA François
- MR COGGIA Jean-Dominique
- MR AMPART Jean-Claude
- MR DANIELLI François

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre.



Le présent acte est exécutoire de plein droit en vertu de la loi de décentralisation (loi du 02 mars 1982) à la date de transmission aux services de la légalité des actes administratifs.

Le présent acte a été transmis aux services de Monsieur le Préfet de la Corse du Sud le :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20200727-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020